

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JUIN 2024, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 705-2024 visant à modifier la limite de vitesse permise sur la rue Rochon à partir du pont situé sur ce chemin et jusqu'à la fin du stationnement des cascades Rochon (tronçon de 350 mètres), ainsi que sur l'av. du Lac-Clermoustier et av. du Castor

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE WWW.CHERTSEY.CA OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 19^e jour du mois de juin 2024.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 19^e jour du mois de juin 2024, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de juin 2024.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier